

ÉCHANGES

L'USAGE DES LANGUES DANS LA ZONE FRONTALIÈRE

Le 9 février 2011, un colloque intitulé *Taal in de grensstreek* (L'Usage des langues dans la zone frontalière) s'est tenu à Wervik (en Flandre-Occidentale, à la frontière franco-belge). Il était organisé par l'association flamando-néerlandaise *Ons Erfdeel vzw*, éditrice de *Septentrion*, et par les services culturels des villes frontalières de Menin et de Wervik, avec le soutien financier de la province de Flandre-Occidentale. Ce colloque avait pour objectif de dresser un état des lieux de la situation linguistique dans le sud de la Flandre-Occidentale, aux confins de la Wallonie et de la France. *Ons Erfdeel vzw* a pour principe d'associer le respect de sa propre langue et le plurilinguisme actif.

Le colloque a pris comme point de départ cette simple constatation: le français est présent en Flandre-Occidentale du Sud. Les francophones viennent y faire leurs achats, y travailler ou y habiter. Ils ont aussi recours aux services flamands sur place. Toutes les régions frontalières connaissent peut-être ce phénomène, mais le sud de la Flandre-Occidentale se caractérise par le fait que les francophones y utilisent leur langue comme si cela allait de soi. On leur répond aussi, le plus souvent, en français. Or la réciprocité n'est pas vraie, et cela aussi caractérise cette région frontalière. Les Flamands ne parlent pas néerlandais à Halluin, localité française jouxtant Menin. Cette absence de réciprocité est liée au phénomène de domination linguistique. Les langues entretiennent toujours des rapports de force.

Le colloque se proposait au départ de dresser un état des lieux aussi large que possible de la situation linguistique. Quatre panels (ateliers) ont été créés: «Langue et travail», «Langue et loisirs», «Langue et société» et «Langue et enseignement». Chaque fois, la discussion s'est engagée à partir d'exemples pratiques et a été menée par des personnes d'horizons différents pouvant réagir à la situation évoquée. Dans chaque panel, on s'est également efforcé de prendre de la distance

et d'adopter une approche académique. Chaque fois, le plurilinguisme a été envisagé comme un fait, comme une réalité. Au mieux également, comme une valeur ajoutée, comme un atout. Chaque fois aussi, on s'est efforcé de dégager les conditions d'accompagnement d'un tel phénomène.

Le panel «Langue et travail» a fait observer que les entreprises, dans leur propre intérêt, devaient mettre en place une politique linguistique. Plusieurs milliers de Français et de Wallons travaillent dans des entreprises de Flandre-Occidentale. Le vieillissement de la population et la désaffection pour certains métiers contraindront la Flandre à faire appel à une main-d'œuvre allophone.

Exemple pratique: une société de vente de fleurs, plantes et articles de jardin, qui attire de nombreux clients français, a rendu obligatoire pour son personnel francophone l'apprentissage du néerlandais durant les heures de travail et invite ses employés flamands à suivre volontairement des cours de français aussi durant les mêmes heures de travail. Il s'agit là surtout de commerciaux. Les entreprises ont bien entendu une approche pragmatique et économique: elles attendent des résultats mesurables en termes de rendement par rapport à un investissement réduit au minimum. La question a été posée de savoir quel néerlandais était pratiqué dans le monde du travail: la langue standard ou le dialecte local?

Le panel «Langue et loisirs» a montré que la zone frontalière, avec la proximité d'une autre langue et d'une autre culture par conséquent, permettait à la Flandre-Occidentale du Sud d'échapper au désavantage de sa situation périphérique par rapport au reste de la Région flamande. Pour prévenir l'exode régional, il faudra également accroître l'offre culturelle, car les arrivants choisissent aussi leur lieu d'habitation en fonction de ce critère. Dans cette offre culturelle, il faudra miser sur la traduction, le surtitrage pour les arts de la scène, et pouvoir compter sur la réciprocité. Cet atelier s'est aussi penché sur le rôle des mouvements de jeunesse. On a fait observer que ceux-ci devaient avoir la possibilité et les moyens de se livrer à des expériences et de rechercher plus activement



Ancien poste frontière entre Menin (Flandre-Occidentale) et Halluin (département du Nord), photo S. Vanfleteren.

un public plus varié. La diversité linguistique était un aspect d'une question plus large et d'un appel à la diversité dans le recrutement et l'accueil.

Le panel «Langue et société» s'est intéressé, entre autres, à la façon dont le Brabant flamand gère un plurilinguisme croissant dans la périphérie bruxelloise. Il existe dans cette province une charte dont le principe est: «Du respect pour les langues et de la compréhension pour les citoyens». Dans son travail au contact du public, tout fonctionnaire utilise de prime abord le néerlandais, puis évalue la situation. Si cela est possible, il est autorisé à passer à une autre langue (le français ou l'anglais dans la majorité des cas). Il n'y est pas tenu, mais il doit faire un effort pour mener à bien son travail. Les débats ont aussi mis en lumière la faible capacité des francophones à s'adapter à la langue officielle de la Flandre: ils adressent la parole en français aux commerçants, aux fonctionnaires et aux gens dans la rue, comme si de rien n'était et comme si cette attitude allait de soi. On a donc souligné l'importance de bien connaître le contexte historique entourant la fixation de la frontière linguistique dans cette partie de la Belgique.

Le panel «Langue et enseignement» est parti du cas spécifique d'un établissement scolaire dans la commune de Rekkem, village frontalier de Flandre-Occidentale du Sud. Plus de 70 % des élèves sont d'origine francophone. Combien d'enfants parlant français à la maison une école flamande peut-elle accueillir? L'encadrement est-il suffisant pour répondre à la situation spécifique de certains établissements scolaires dans la région frontalière? Quelle place accorder au français dans la cour de récréation et dans les contacts avec les parents? Il semble bien qu'il vaut mieux stimuler que punir si on veut intéresser les élèves au néerlandais. Mieux vaut aussi associer les parents à ce processus. Dans l'établissement de Rekkem, les parents francophones se voient proposer des cours de néerlandais, mais ne se bousculent pas pour y participer.

On s'est aussi demandé si l'«immersion» pouvait constituer un modèle pour la Flandre-Occidentale du Sud? En d'autres termes, l'enseignement de matières à contenu factuel (l'histoire, par exemple) dans une autre langue (le français en l'occurrence) renforce-t-il le plurilinguisme actif? Ou contribue-t-il à affaiblir la

connaissance du néerlandais? Dans la zone frontalière, ne doit-on pas justement miser sur le néerlandais?

Tout au cours du colloque, intervenants et participants ont souligné l'ambivalence qui existe entre le pragmatisme à l'égard du plurilinguisme et la fermeté de principe envers l'unilinguisme officiel de la région. On n'a pas manqué de rappeler le caractère accommodant du Flamand moyen, qui s'adapte à son interlocuteur et s'exprime donc en français. Mais ce don d'adaptation a aussi été fustigé et considéré comme un manque de fierté envers sa langue maternelle. Il a été intéressant de voir des Français dans la salle demander, dans un néerlandais impeccable du reste, si les Flamands étaient fiers de leur langue. Un francophone a reproché aux Flamands de ne pas utiliser suffisamment le néerlandais standard dans leur propre espace public. Francophones et nouveaux arrivants suivent en général des cours de néerlandais mais ont souvent des difficultés, en public, avec un dialecte qu'ils ne comprennent pas. Autrement dit, les Flamands doivent utiliser plus spontanément la langue standard, dans leur propre intérêt, question de pragmatisme.

Ces rapports tendus entre pragmatisme et fermeté de principe pourraient s'exprimer d'une autre manière. Il s'agira, dans les zones frontalières, que ce soit la périphérie bruxelloise ou l'Eurométropole transfrontalière Lille-Kortrijk-Tournai, de faire preuve à la fois d'assertivité et de générosité en matière linguistique et de continuer à combiner un cadre légal et un modèle de civilité. Comme le disait déjà au XIX^e siècle l'abbé Henri Lacordaire: «Entre le fort et le faible, c'est la liberté qui opprime et la loi qui affranchit».

LUC DEVOLDERE

(TR. J.-PH. RIBY)

Un compte rendu complet de ce colloque paraîtra en septembre 2011 dans les annales bilingues *De Franse Nederlanden - Les Pays-Bas Français*.

La ville de Wervik vient d'élaborer un projet concernant l'usage des langues dans ses services publics. Elle juge important que le personnel sache quelle attitude adopter à l'égard des habitants allophones. Elle a trouvé une voie moyenne entre la législation linguistique et le service au public.